



OPÉRATION DE DÉTECTIONS U12

(Joueurs nés en 2013)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

MERCREDI 20 11 2024 RDV 15H15 (Séance de 15H30 à 17H)

Au Stade Pierre Bini, Avenue des sports, 05300 LARAGNE

Et

MERCREDI 20 11 2024 RDV 14H15 (Séance de 14H30 à 16H)

Au complexe sportif le ROC, 6 rue Edouard Przybylski, 05200 EMBRUN

Les joueurs doivent se munir de l'autorisation parentale dûment remplie (si elle n'a pas déjà été fournie lors des précédents rassemblements) et d'une gourde.

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu -Technique - rubrique - détection - Cps).

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

📞 Fabien MERCADAL (CTD PPF ALPES) – fmercadal@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

Liste des joueurs convoqués

Nom	Prénom	Club
BERTHIER	PIERRE ANTOINE	ASA
COLY	GIULIANO	ASA
SIDA	YOUNESS	ASA
GSEI	JUDE CARLO	BRIANCON
NOURINE	KILYAN	BRIANCON
ROMEU	LENNY	USMD
GIOVANONNI	LINO	USMD
BEAULIEU	JONAH	SC VINON
MAEGHT	MILO	ASVG
ANCONINA WIDMER	MALIK	AS FORCALQUIER
AZOUAGH	ANIS	USMD
BOUACHERIA	MEHDI	AS FORCALQUIER
BEDDAR	ABDEL	EPM
ARNOUX	CAMILLE	SISTERON
TARHAN	OMER	CAD
VEISSEL	NOA	CAD
BARRUC	BOSSOU	CAD
CHAUMET	ENZO	GJAB
CHIEREGATO	ELIO	GJAB
SCHAWB	SOHAN	GAP FOOT 05
CLIQUOT	SWANN	GAP FOOT 05
CRAUSSE GOSSELIN	ALESSIO	GAP FOOT 05
JAUSSAUD	ROBIN	LA ROCHE
VIAL	MATHIS	LA ROCHE
BENSAIDI	MOHAMED	EPM
TOIBIBOU	IRFANE	EPM
SMAALI	FAWSEN	EPM
DEL MISSIER	ENZO	CHORGES
NDOUR	TCHILAO	CHORGES
LADESBIE	TIMOTHE	CHORGES
ORDONEZ	JULIO	ASA
EL HARCHLY	KAIS	ASA
IALLATANE	AMINE	ASA
BOUDJAHFA	SAYFEDINE	L ARGENTIERE

Nom	Prénom	Club
TEISSIER	CHARLY	BARCELONNETTE
LAVICTOIRE	GABRIEL	SCES
PARET	AARON	SISTERON
MOGINOT	LIAM	SISTERON
JULIEN	LENNY	SISTERON
BAJARD	KENZO	LARAGNE
AHMEJAJ	ERAGON	LARAGNE
FOURRAT BESSON	LENY	L ARGENTIERE
KAHRAMAN	UMEYR	L'ARGENTIERE
MEYNET WATRIGANT	HUGO	SCES
MICOUD	KYLIAN	SEYNES LES ALPES
GAUTHIER	NOE	GJ VIVOR
DALGAULT	RAPHAEL	GJ VIVOR
EKRA	YOHANN	CAD
BERRAHOU	NOHAM	CAD
LAKHAL	ISSAM	CAD
GILIBERT	THIBAUD	AFC STE TULLE
FAY	TIMEO	AS EMBRUN
TEIXEIRA	NOLAN	AS EMBRUN
ALBERGANTI	MARTIN	GJAB
RIDOUX	TIAGO	GJAB
SOMBRET	MALONE	GJAB
LONGUET	LUCA	GAP FOOT 05
BERTRAND LEE	TEIVA	GAP FOOT 05
TARIFA	LISSANDRO	GAP FOOT 05
BLANC	ELIE	AFCV
CORDIER	TIMEO	AFCV
BEAUMIER	JOLAN	LA ROCHE SPORTS
SABATIER	UGO	LA ROCHE SPORTS
BOURGOGNE	KYLLIAN	LA ROCHE SPORTS
SMAALI	FAWZEN	EPM
MAKANJUOLA	YUSUF	EPM
ORCIERE	EYTAN	CHORGES
GANDBOEUF	NOLAN	CHORGES
VENNESTE	LEO	CHORGES

ENCADREMENT :

A LARAGNE : ABRACHY Laurent CTD DAP, LETESSIER Gérard et FOURNIER Clément et BOSSE Denis (membres de la commission technique)

A EMBRUN : MERCADAL Fabien CTD PPF, JOUVAL Verone (stagiaire BMF) et PONS Julien (membre de la commission technique)